

Délibération du Conseil Municipal

2^{ème} trimestre 2020

- Délibération n°24 : Installation du Conseil Municipal
- Délibération n°25 : Election du Maire
- Délibération n°26 : **Création des postes d'Adjoints**
- Délibération n°27 : Election des Adjoints
- Délibération n°28 : **Charte de l'élu local**
- Délibération n°29 : Détermination du nombre de représentants du Conseil Municipal appelés à siéger **au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale**
- Délibération n°30 : Délégations **d'attribution du Conseil Municipal au Maire**
- Délibération n°31 : Indemnités de fonction des Elus
- Délibération n°32 : Redevance fonctionnement gaz R1 GAZ – Exercice 2020
- Délibération n°33 : Redevance due pour le passage sur le Domaine Public des réseaux France Telecom **pour l'année 2020**
- Délibération n°34 : Convention pour la confection de repas – Mico-crèche « **l'arche de Noé** »
- Délibération n°35 : Commissions Municipales – Création et désignation des membres
- Délibération n°36 : Désignation des Délégués et Représentants
- Délibération n°37 : Comité Technique – Désignation des membres élus
- Délibération n°38 : **Comité d'Hygiène**, de Sécurité et des Conditions de Travail – Désignation des membres élus
- Délibération n°39 : Commission de contrôle de la régularité de la liste électorale
- Délibération n°40 : Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Désignation des Commissaires
- Délibération n°41 : Election des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil **d'Administration du Centre Communal d'Action sociale**

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Yves JASMAIN, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Madame Martine POTTIER, Monsieur Alain FONDANECHÉ, Madame Angélique COUTURIER, Monsieur Jean-Marie FARGES.

Représentés : Madame Marie-Noëlle DUMOND par Monsieur Patrice POT, Madame Amanda SABOURDY par Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Xavier ABBADIE par Madame Aurélie CLAVEAU, Madame Catherine FEVRIER par Madame Monique LE GOFF, Monsieur Guy MARISSAL par Madame Florence LE BEC, Madame Christiane GADAUD par Monsieur Yves JASMAIN, Monsieur François VENEL par Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Marie-Christine BONNETAUD par Monsieur Jean DU BOUCHERON, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ par Madame Florence LE BEC, Madame Christelle THORÉ par Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Madame Aurélie CLAVEAU, Madame Stéphanie MERCIER par Madame Monique LE GOFF, Monsieur Laurent THARAUD par Monsieur Patrice POT, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON par Monsieur Yves JASMAIN, Monsieur Patrick BENAYOUN par Monsieur Jean DU BOUCHERON.

24- Installation du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt, le vingt-deux mars à 11 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aix-sur-Vienne, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars deux mil vingt se sont réunis au Centre Jacques Prévert, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-12, L.2122-8, L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur René ARNAUD, Maire sortant, **qui après l'appel nominal a déclaré installer dans leur fonction de Conseillers Municipaux.**

Monsieur René ARNAUD, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Noëlle DUMOND, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Yves JASMAIN, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Catherine FEVRIER, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Christiane GADAUD, Monsieur François VENEL, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Christelle THORÉ, Monsieur Nicolas ANDRIEUX, Madame Stéphanie MERCIER, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Monsieur Patrick BENAYOUN, Madame Martine POTTIER, Monsieur Alain FONDANECHÉ, Madame Angélique COUTURIER, Monsieur Jean-Marie FARGES.

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 29

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Présents : 14

25- Election du Maire

C'est au doyen d'âge des membres présents qu'il revient de présider la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire (article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17, Monsieur Serge MEYER, Conseiller le plus âgé des membres du Conseil Municipal a pris la Présidence de la séance.

Monsieur Serge MEYER rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidature, il est procédé au vote.

PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN

Nombre de conseillers présents.....	14
Nombre de bulletins et enveloppes annulés.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	25
Majorité absolue (1).....	13

Ont obtenus : Monsieur ARNAUD René 25 voix (vingt-cinq)

Monsieur ARNAUD René ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

26- Création des postes d'Adjoints

Le Conseil Municipal :

- décide la création de 8 postes d'Adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

27- Election des Adjoints

Après dépouillement des RESULTATS DU SCRUTIN

Nombre de conseillers présents.....	14
Nombre de bulletins et enveloppes annulés.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	25
Ont obtenu :	
Liste conduite par M. MONTIBUS Claude.....	25

Ayant obtenu la Majorité absolue, sont élus Adjoints au Maire dans l'ordre indiqué.

1 ^{er}	Adjoint	:	Monsieur MONTIBUS Claude
2 ^{ème}	Adjoint	:	Madame CLAVEAU Aurélie
3 ^{ème}	Adjoint	:	Monsieur DU BOUCHERON Jean
4 ^{ème}	Adjoint	:	Madame SELLAS Marie-Claire
5 ^{ème}	Adjoint	:	Monsieur POT Patrice
6 ^{ème}	Adjoint	:	Madame LE BEC Florence
7 ^{ème}	Adjoint	:	Monsieur JASMAIN Yves
8 ^{ème}	Adjoint	:	Madame LE GOFF Monique

28- Charte de l'élu local

Le Conseil Municipal :

- prend acte de la Charte de l'élu local et dit que la lecture de celle-ci a été faite
- précise qu'une copie de la Charte et du chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (article L.2123-1 à L.2123-35 et R.2123-1 à D.2123-28) sont remis aux Conseillers Municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

29- Détermination du nombre de représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale

Le Conseil Municipal :

- fixe à 6 le nombre d'Administrateurs élus du CCAS et à 6 le nombre d'Administrateurs nommés du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

30- Détermination du nombre de représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale

Le Conseil Municipal :

- décide de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes et relevant des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **En matière d'administration des services communaux**
 - d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux
 - de créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
 - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- **En matière financière et budgétaire**
 - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
 - de procéder, pendant toute la durée de son mandat, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme
- avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt
- la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

Le Maire pourra à son initiative exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

▪ **En matière de marchés public**

de prendre toute décision concernant « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement »

- des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 5 350 000,00 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit le montant de ces derniers, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- des marchés et accords-cadres de fournitures d'un montant inférieur à 214 000,00 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit le montant de ces derniers, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- des marchés et accords-cadres de services d'un montant inférieur à 214 000,00 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit le montant de ces derniers, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

↳ *A partir et au-dessus de ces seuils, la Signature des marchés de la Collectivité continuera à être soumise au cas par cas à l'autorisation de l'Assemblée Délibérante.*

▪ **En matière de contrats**

- de décider de la conclusion et de la révision de certains contrats de location pour une durée n'excédant pas 12 ans
- de passer les contrats d'assurance
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600,00 €.

▪ **En matière d'urbanisme**

- de fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes.
- d'exercer au nom de la Commune les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même Code.
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

▪ **En matière d'enseignement public**

- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement

▪ **En matière d'action en justice et de règlement de certaines conséquences dommageables**

- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, excepté les actions pénales.
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux, excepté les accidents entraînant des dommages corporels.

- conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences déléguées par le Conseil Municipal pourront faire l'objet de l'intervention du 1^{er} Adjoint, Monsieur Claude MONTIBUS en cas d'empêchement du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

31- Indemnités de fonction des Elus

Le Conseil Municipal :

- décide d'allouer au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux, les indemnités de fonction attribuées aux élus des villes de 3 500 à 9 999 habitants pour l'exercice effectif de leurs fonctions à compter du 25 mai 2020, date de l'installation du nouveau Conseil Municipal.
- adopte le tableau récapitulant les indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal, tel que présenté, qui sera annexé à la présente délibération.

INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Bénéficiaires	Taux % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Le Maire	
René ARNAUD	48
Les Adjoints	
Claude MONTIBUS	18
Aurélié CLAVEAU	13
Jean DU BOUCHERON	18
Marie-Claire SELLAS	13
Patrice POT	18
Florence LE BEC	13
Yves JASMAIN	18
Monique LE GOFF	18
Les Conseillers Municipaux Délégués	
Serge MEYER	6
Amanda SABOURDY	6
Xavier ABBADIE	12
Catherine FEVRIER	6
Guy MARISSAL	12
Christiane GADAUD	6
François VENEL	6

- précise que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Yves JASMAIN, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur François VENEL, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Patrick BENAYOUN, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Marie-Christine BONNETAUD, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Christelle THORÉ, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Stéphanie MERCIER, Monsieur Nicolas ANDRIEUX, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Laurent THARAUD, Monsieur Alain FONDANECHÉ, Madame Martine POTTIER, Madame Angélique COUTURIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE

Représentés : Monsieur Guy MARISSAL par Monsieur Claude MONTIBUS

Secrétaire de séance : Madame Aurélie CLAVEAU

AFFAIRES FINANCIERES

32- Redevance fonctionnement gaz R1 GAZ – Exercice 2020

Le Conseil Municipal :

- décide de fixer le montant de la redevance de fonctionnement R1 GAZ pour l'année 2020 à 3 885,22 €
- précise qu'un titre de recette sera émis à l'encontre de GrDF Sud-Ouest Délégation Concessions 16 rue Sébastopol BP 18510 - 31685 TOULOUSE cedex .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

33- Redevance due pour le passage sur le Domaine Public des réseaux France Telecom pour l'année 2020

Le Conseil Municipal :

- valide l'inventaire des réseaux Orange – Unité Infrastructure Réseau de Limoges, tel qu'il est indiqué :
 - o 41,981 km d'artères aériennes
 - o 68,035 km d'artères souterraines
 - o 2,50 m² d'emprise au sol
- fixe le montant des redevances dues par les opérateurs de communication pour l'année 2020 à :

	Infrastructure souterraine	Infrastructure aérienne	Autres installations au sol
Domaine public routier Voirie communale et autres	2 331,62 €	2 834,34 €	69,42 €

- précise qu'un titre de recette d'un montant de 5 235,38 € sera émis à l'encontre de Orange pour le paiement de la redevance d'occupation au titre de l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

34- Convention pour la confection de repas – Mico-crèche « l'arche de Noé »

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la confection de repas pour la Micro-Crèche « l'arche de Noé » avec Madame RUBAY Aline, **telle qu'elle est** jointe en annexe.

Après en avoir dél

ibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

35- Commissions Municipales – Création et désignation des membres

Le Conseil Municipal :

- décide de créer 8 Commissions Municipales, composées de 9 membres et du Maire, Président de droit.
 - Commission FINANCES PUBLIQUES
 - Commission SECURITE
 - Commission SPORTS
 - Commission URBANISME
 - Commission TRAVAUX
 - Commission ENVIRONNEMENT
 - Commission CULTURE
 - Commission AFFAIRES SCOLAIRES
- désigne les membres appelés à siéger au sein de chacune des Commissions ainsi créées tel que précisé dans le tableau ci-dessous.

<p>FINANCES PUBLIQUES</p> <p>Président de droit : le Maire</p>	<p><u>9 Membres :</u></p>
	<p style="text-align: center;"><u>7 membres de la Majorité</u></p> <p>↳ Monsieur Jean DU BOUCHERON ↳ Monsieur Xavier ABBADIE ↳ Madame Marie-Annick D'ARDAILLON ↳ Monsieur Guy MARISSAL ↳ Monsieur Serge MEYER ↳ Monsieur François VENEL ↳ Monsieur Yves JASMAIN</p> <p style="text-align: center;"><u>2 membres de l'Opposition</u></p> <p>↳ Monsieur Alain FONDANECHÉ ↳ Monsieur Cyrille PARRE</p>

<p style="text-align: center;">SECURITE</p> <p style="text-align: center;">Président de droit : le Maire</p>	<p style="text-align: center;"><u>9 Membres :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>8 membres de la Majorité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✉ Monsieur Patrice POT ✉ Monsieur Nicolas ANDRIEUX ✉ Monsieur Patrick BENAYOUN ✉ Madame Béatrice BOTHIER ✉ Madame Catherine FEVRIER ✉ Monsieur Yves JASMAIN ✉ Madame Christelle THORÉ ✉ Monsieur Xavier ABBADIE <p style="text-align: center;"><u>1 membre de l'Opposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✉ Monsieur Cyrille PARRE
<p style="text-align: center;">SPORTS</p> <p style="text-align: center;">Président de droit : le Maire</p>	<p style="text-align: center;"><u>9 Membres :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>8 membres de la Majorité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✉ Monsieur Claude MONTIBUS ✉ Monsieur François VENEL ✉ Madame Catherine FEVRIER ✉ Madame Christiane GADAUD ✉ Madame Florence LE BEC ✉ Monsieur Marc LIEBSCHUTZ ✉ Madame Stéphanie MERCIER ✉ Madame Marie-Claire SELLAS <p style="text-align: center;"><u>1 membre de l'Opposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✉ Monsieur Cyrille PARRE
<p style="text-align: center;">URBANISME</p> <p style="text-align: center;">Président de droit : le Maire</p>	<p style="text-align: center;"><u>9 Membres :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>8 membres de la Majorité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✉ Monsieur Yves JASMAIN ✉ Monsieur Xavier ABBADIE ✉ Monsieur Nicolas ANDRIEUX ✉ Madame Christiane GADAUD ✉ Monsieur Patrice POT ✉ Madame Amanda SABOURDY ✉ Monsieur Laurent THARAUD ✉ Madame Christelle THORÉ <p style="text-align: center;"><u>1 membre de l'Opposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✉ Monsieur Alain FONDANECHÉ

<p style="text-align: center;">TRAVAUX</p> <p style="text-align: center;">Président de droit : le Maire</p>	<p style="text-align: center;"><u>9 Membres :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>8 membres de la Majorité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✉ Monsieur Xavier ABBADIE ✉ Monsieur Nicolas ANDRIEUX ✉ Monsieur Yves JASMAIN ✉ Madame Monique LE GOFF ✉ Monsieur Patrice POT ✉ Monsieur François VENEL ✉ Madame Christelle THORÉ ✉ Monsieur Jean DU BOUCHERON <p style="text-align: center;"><u>1 membre de l'Opposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✉ Monsieur Alain FONDANECHÉ
<p style="text-align: center;">ENVIRONNEMENT</p> <p style="text-align: center;">Président de droit : le Maire</p>	<p style="text-align: center;"><u>9 Membres :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>7 membres de la Majorité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✉ Madame Amanda SABOURDY ✉ Monsieur Xavier ABBADIE ✉ Madame Marie-Christine BONNETAUD ✉ Madame Béatrice BOTHIER ✉ Madame Monique LE GOFF ✉ Monsieur Marc LIEBSCHUTZ ✉ Madame Florence LE BEC <p style="text-align: center;"><u>2 membres de l'Opposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✉ Madame Martine POTTIER ✉ Madame Angélique COUTURIER
<p style="text-align: center;"><u>CULTURE</u></p> <p style="text-align: center;">Président de droit : le Maire</p>	<p style="text-align: center;"><u>9 Membres :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>8 membres de la Majorité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✉ Monsieur Guy MARISSAL ✉ Madame Marie-Christine BONNETAUD ✉ Madame Béatrice BOTHIER ✉ Madame Aurélie CLAVEAU ✉ Madame Marie-Annick D'ARDAILLON ✉ Madame Catherine FEVRIER ✉ Madame Christiane GADAUD ✉ Madame Stéphanie MERCIER <p style="text-align: center;"><u>1 membre de l'Opposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✉ Madame Martine POTTIER

<p>AFFAIRES SCOLAIRES</p> <p>Président de droit : le Maire</p>	<p><u>9 Membres :</u></p> <p><u>8 membres de la Majorité</u></p> <p>↳ Madame Aurélie CLAVEAU ↳ Monsieur Jean DU BOUCHERON ↳ Madame Florence LE BEC ↳ Monsieur Guy MARISSAL ↳ Madame Amanda SABOURDY ↳ Madame Marie-Claire SELLAS ↳ Monsieur Marc LIEBSCHUTZ ↳ Madame Stéphanie MERCIER</p> <p><u>1 membre de l'Opposition</u></p> <p>↳ Madame Angélique COUTURIER</p>
---	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

36- Désignation des Délégués et Représentants

Le Conseil Municipal :

- désigne les délégués et représentants **appelés à représenter la Commune au sein d'organismes extérieurs**, tel que précisé dans le tableau ci-dessous.

<p>SYNDICAT ENERGIES DE LA HAUTE-VIENNE</p>	<p><u>2 représentants</u></p> <p>↳ Monsieur Xavier ABBADIE ↳ Monsieur Yves JASMINE</p>
<p>Conseil d'Administration du Collège JB. COROT</p>	<p><u>1 titulaire</u></p> <p>↳ Monsieur René ARNAUD</p> <p><u>1 suppléant</u></p> <p>↳ Madame Aurélie CLAVEAU</p>
<p>CONSEIL DE L'ECOLE MATERNELLE</p>	<p><u>1 titulaire</u></p> <p>↳ Madame Aurélie CLAVEAU</p> <p><u>1 suppléant</u></p> <p>↳ Madame Florence LE BEC</p>
<p>CONSEIL DE L'ECOLE ELEMENTAIRE</p>	<p><u>1 titulaire</u></p> <p>↳ Madame Aurélie CLAVEAU</p> <p><u>1 suppléant</u></p> <p>↳ Madame Florence LE BEC</p>
<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION ETABLISSEMENT DU SAUVEUR</p>	<p><u>1 titulaire</u></p> <p>↳ Monsieur Jean DU BOUCHERON</p> <p><u>1 suppléant</u></p> <p>↳ Madame Catherine FEVRIER</p>

<p>CONSEIL DE LA VIE SOCIALE HANDAS</p>	<p><u>1 titulaire</u> ↵ Madame Marie-Claire SELLAS</p> <p><u>1 suppléant</u> ↵ Monsieur René ARNAUD</p>
<p>CONSEIL DE LA VIE SOCIALE M.A.S.</p>	<p><u>1 titulaire</u> ↵ Madame Marie-Claire SELLAS</p> <p><u>1 suppléant</u> ↵ Monsieur René ARNAUD</p>
<p>CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU CENTRE D'ADAPTATION PROFESSIONNELLE DE L'APSAH</p>	<p><u>1 représentant</u> ↵ Monsieur Claude MONTIBUS</p>
<p>ASSOCIATION DES COMMUNES JUMELEES DE NOUVELLE AQUITAINE</p>	<p><u>3 délégués</u> ↵ Le Maire ou son représentant ↵ Le Président du Comité de Jumelage ↵ Madame Marie-Claire SELLAS</p>
<p>COMITE SYNDICAL DE LA FORET DES LOGES</p>	<p><u>1 titulaire</u> ↵ Madame Amanda SABOURDY</p> <p><u>1 suppléant</u> ↵ Madame Monique LE GOFF</p>
<p>ACTION FACADES</p> <p>Le Maire ou son représentant et</p>	<p><u>2 titulaires</u> ↵ Monsieur Yves JASMAIN ↵ Monsieur Guy MARISSAL</p> <p><u>2 suppléants</u> ↵ Monsieur Patrice POT ↵ Monsieur François VENEL</p>
<p>Conseil Administration MISSION LOCALE RURALE</p>	<p><u>1 titulaire</u> ↵ Madame Monique LE GOFF</p> <p><u>1 suppléant</u> ↵ Madame Florence LE BEC</p>
<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RESIDENCE DE L'AIXETTE</p>	<p>↵ Monsieur René ARNAUD</p>
<p>Conseil d'Administration du Comité des Fêtes</p>	<p><u>4 représentants</u> ↵ Madame Christiane GADAUD ↵ Madame Catherine FEVRIER ↵ Monsieur Claude MONTIBUS ↵ Madame Christelle THORE</p>
<p>Parc Naturel Régional Périgord Limousin</p>	<p><u>1 titulaire</u> ↵ Madame Christelle THORÉ</p> <p><u>1 suppléant</u> ↵ Madame Amanda SABOURDY</p>

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DE JUMELAGE D'Aixe-sur-Vienne Le Maire ou son représentant et	5 délégués ↳ Monsieur Claude MONTIBUS ↳ Madame Marie-Claire SELLAS ↳ Monsieur Jean DU BOUCHERON ↳ Madame Christiane GADAUD ↳ Madame Catherine FEVRIER
---	---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

37- Comité Technique – Désignation des membres élus

Le Conseil Municipal :

- désigne les élus suivants afin de siéger au sein du Comité Technique

Représentants titulaires

Majorité

- Monsieur René ARNAUD
- Monsieur Patrice POT
- Madame Monique LE GOFF
- Monsieur Claude MONTIBUS

Opposition

- Madame Martine POTTIER

Représentants suppléants

Majorité

- Madame Florence LE BEC
- Monsieur François VENEL
- Madame Marie-**Annick D'ARDAILLON**
- Madame Christelle THORÉ

Opposition

- Monsieur Alain FONDANECHÉ

- précise que le Comité Technique fonctionnera avec les représentants du personnel en fonction, et ce jusqu'aux prochaines élections qui devraient avoir lieu en décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

38- Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail – Désignation des membres élus

Le Conseil Municipal :

- décide de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires de la Collectivité et à 5 le nombre de représentants suppléants de la Collectivité
- désigne les représentants de la Collectivité suivants afin de siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Représentants titulaires

Majorité

- Monsieur René ARNAUD
- Monsieur Patrice POT
- Madame Monique LE GOFF
- Madame Dominique DELAGE

Opposition

- Monsieur Alain FONDANECHÉ

Représentants suppléants

Majorité

- Monsieur Claude MONTIBUS
- Madame Florence LE BEC
- Madame Marie-Annick D'ARDAILLON
- Madame Sylvie GAYOUT

Opposition

- Monsieur Cyrille PARRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

39- Commission de contrôle de la régularité de la liste électorale

Le Conseil Municipal :

- désigne
 - Monsieur Serge MEYER
 - Monsieur François VENEL
 - Madame Catherine FEVRIER
 - Madame Martine POTTIER
 - Monsieur Cyrille PARRE

En qualité de membres de la commission de contrôle de la régularité de la liste électorale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

40- Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Désignation des Commissaires

Le Conseil Municipal :

- désigne comme commissaires appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
▪ Emmanuelle DU BOUCHERON	▪ Xavier ABBADIE
▪ Marie-Noëlle DUMOND	▪ Nicolas ANDRIEUX
▪ Jean-Claude DUPUY	▪ Martine CELAS
▪ Christiane GADAUD	▪ Aurélie CLAVEAU
▪ Christian ILLY	▪ Raymond GRANCOING
▪ Yves JASMAIN	▪ Michel GRANET
▪ Annie LABRACHERIE	▪ Pascal LAUMONERIE
▪ Monique LE GOFF	▪ Florence LE BEC

▪ Jean-Claude LEONARD	▪ Annie MONTIBUS
▪ Manuela MEYER	▪ Martine PAUZET
▪ Jean- Pierre MORANGE	▪ Alain RAYMONDEAU
▪ Patrice POT	▪ Amanda SABOURDY
▪ Marie-Claire SELLAS	▪ Christelle THORE
▪ Laurent THARAUD	▪ Alain VACHEYROUX
▪ Martine POTTIER	▪ Angélique COUTURIER
▪ Alain FONDANECHÉ	▪ Cyrille PARRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

41- Election des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale

Le Conseil Municipal :

- désigne comme représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale, les élus suivants :

Majorité

- Madame Marie-Claire SELLAS
- Madame Monique LE GOFF
- Madame Catherine FEVRIER
- Madame Christiane GADAUD
- Monsieur Patrick BENAYOUN

Opposition

- Madame Angélique COUTURIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité